

## Procès-verbal réunion du conseil municipal du jeudi 14 décembre 2023

---

Convocation du 07/12/2023

**Présents** : Sonia BRETON, Sandrine CHAUVEL, Claire DANJEAN, Natacha GRAPPE-ROLLAND, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Dominique PERRIN, Olivier PERRIN, Thibaut REVELUT, Jean-Noël BLANC, Pierre VIALAIT, David VULIN

**Excusés** : Bénédicte PITHIOUX

**Excusés ayant donné procuration** :

---

Sous la présidence de Gérard JANODET, Maire

**Lecture du compte-rendu de la séance précédente du jeudi 16 novembre 2023 avant approbation.**

**Désignation du secrétaire de séance** : Claire DANJEAN

**Avenant aux conventions de service d'instruction des autorisations du droit des sols (service ADS) : DELIB20231214001**

Les conventions de service d'instruction doivent aujourd'hui faire l'objet d'un avenant aux motifs suivants :

- Demande d'adhésion de 2 communes : Arbigny (Communauté de Communes de Bresse et Saône) et Cormoranche-sur-Saône (Communauté de Communes de La Veyle) ;
- Intégration des nouveaux circuits d'instruction entrés en vigueur suite à la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) en matière de Saisine par Voie Electronique (SVE) et de Dématérialisation des Autorisations du Droit des Sols (Démat'ADS).

L'assemblée délibérante donne un avis favorable.

**Service aux communes : Désignation d'un référent déontologue pour les élus – Convention-type de prestation de**

Le décret du 6 décembre 2022 oblige chaque collectivité, dont les mairies, à désigner un référent déontologue, c'est au titre du Service aux Communes, le Conseil de Communauté a décidé d'élargir les interventions du référent déontologue aux élu(e)s des communes membres qui le souhaiteraient, le Conseil Municipal de ces derniers devant alors prendre une délibération concordant à celle de la Communauté d'Agglomération, comme le prévoit la loi.

A ce titre, le référent déontologue agira en toute indépendance vis-à-vis de Grand Bourg Agglomération.

Tout élu pourra consulter le référent déontologue afin qu'il lui apporte des conseils au regard des règles déontologiques applicables aux élu(e)s, et notamment celles utiles au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu(e) local(e) qui leur est remise en début de mandat.

Par conséquent, son champ d'intervention est vaste, les questions soumises pouvant concerner, par exemple, entre autres, les conditions d'exercice de leur mandat, notamment au regard de la poursuite de l'intérêt général ou les situations de possibles conflits d'intérêt, ou bien encore l'utilisation des ressources et moyens mis à leur disposition pour exercer leurs missions.

Sa mutualisation aura pour socle une convention de prestation de service passée entre la Communauté d'Agglomération et chaque commune volontaire, les communes remboursant à la Communauté d'Agglomération le montant des indemnités versées pour leur élus.

Le Conseil de Communauté a désigné M. Jean-François KERLEO, professeur de droit public à Aix-Marseille.

Au regard de la réglementation, le Conseil de Communauté a fixé le montant de l'indemnité du référent déontologue à 80 € par dossier et le remboursement de ses éventuels frais de déplacement, en fonction du barème applicable aux agents de la fonction publique territoriale.

La convention-type de prestation de service sera conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable pour l'adhésion à ce service.

**Dossiers et travaux cours :**

- Appartement situé au 119 rue des anciens combattants

Point sur les travaux :

- Les plafonds sont terminés, les blocs portes, ainsi que les cloisons.
- Les travaux d'électricité et de plomberie ont bien avancés.
- Le technicien Enedis est venu changer le compteur électrique de place.
- La déclaration de travaux a été déposée par le maître d'ouvrage pour le changement des volets.

Durant le mois de janvier 2023, M. le Maire invite la commission à se réunir, afin de fixer le montant du loyer, la date de mise en location et la composition de l'annonce à diffuser si besoin.

- Mise en accessibilité de la maison des associations

Point sur les travaux :

- La démolition est terminée, les décaissements pour poser les massifs sont faits, les réseaux sont tirés.
- Une tranchée supplémentaire a été nécessaire pour l'évacuation des eaux au pied de l'ascenseur.
- A l'intérieur, la salle des associations est terminée et les 2 murs ont été repris pour une découpe plus nette.
- Le sanitaire est posé et les évacuations sont terminées.
- Les menuiseries intérieures sont posées.
- La peinture des plafonds est en cours.

- Réparation toiture plate de la mairie (suite fuite d'eau)

L'entreprise DAZY de Replonges est venue constater les dégâts suite à la fuite d'eau sur le toit plat, et devrait intervenir prochainement pour étanchéifier le toit.

Le devis s'élève à 1 068 € TTC.

- Fuite d'eau toiture plate location garage loué par Hervé PRIETO

L'entreprise DEMOLDER est venu constater les dégâts et différentes possibilités sont à étudier.

- Mur extérieur à refaire dans la cour de l'école

L'entreprise CORRAND a transmis un devis.

Nous sommes en attente des devis d'autres entreprises pour comparaison et prévision de ces travaux au budget primitif 2024.

- Pose d'un rideau pour la classe de la directrice à cause de la chaleur au printemps et à l'automne

Un premier devis a été transmis par l'entreprise SAS Menuiserie BUARD : 4 169 € TTC pour un rideau posé en façade avec moteur électrique.

Nous sommes en attente des devis d'autres entreprises pour comparaison et prévision de ces travaux au budget primitif 2024.

- Aire de jeux

M. le Maire présente le devis de l'entreprise AGORESPACE, suite au rendez-vous avec le commercial le 21 novembre 2023.

L'assemblée délibérante donne son accord pour les jeux proposés par l'entreprise TRANSALP.

Il convient maintenant de recontacter d'autres entreprises pour les frontons de foot et basket.

L'objectif étant de finaliser l'achat de ces équipements (aire de jeux et frontons) lors du conseil municipal du 18 janvier 2024.

### **Voirie communale : travaux en cours**

La mise en place de la signalétique est en cours au Biolay, afin de limiter le tonnage des camions qui circulent sur cette voie.

- Réunion local technique : raccordement au tout à l'égout

Le devis des travaux avait été accepté pour un montant de 11 421 €. Ces travaux seront réalisés début janvier 2024 par l'entreprise CHANEL.

- Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde reprend tous les scénarios de catastrophe ou incidents possibles et les solutions à mettre en place.

Une procédure spécifique par rapport aux personnes vulnérables devra également être mise en place, en concertation avec le CCAS ainsi qu'une étude quant aux moyens de communication et d'alerte est à prévoir.

Le document finalisé devra être déposé en Préfecture avant fin septembre 2024 et sera en vigueur pour 5 ans.

- Transfert de police de publicité

Grand Bourg Agglomération va reprendre la compétence en lieu et place des communes de l'agglomération.

### **Point sur le projet de laverie automatique**

Suite au dernier conseil municipal, M. le Maire a rencontré de nouveau la commerciale de WASHME afin de déterminer d'autres emplacements possibles sur la place.

Des devis ont été demandés pour différentes possibilités de raccordement en eau et en électricité.

### **Mise à disposition d'un local pour l'association de chasse de Beaupont**

Comme indiqué lors du conseil municipal d'octobre, l'association de chasse de Beaupont n'aura prochainement plus de local pour le stockage de leur matériel ; il est proposé de mettre à disposition l'un des garages (ancienne laiterie) de la commune actuellement loué par M. VANDEMAELE, qui sera libéré à compter du mois de juin 2024. Il s'agit du garage situé à l'extrémité ouest du tènement.

Après un échange téléphonique entre M Olivier VANDEMAELLE et M. le Maire, il a confirmé ses propos lors d'un rendez-vous le 14 novembre 2023 en présence de Colette LOMBARD, adjointe aux associations.

Le jeudi 30 novembre 2023, à 20 heures, une réunion s'est tenue, en présence de :

- Commune : Gérard JANODET, Maire, Colette LOMBARD, Adjointe aux associations
- Commune et société de chasse : Pierre VIALAIT et Olivier PERRIN (conseillers municipaux)
- Société de Chasse : Thibaut TEILLARD, Jean-Louis BAUD, Dominique THIELLAND

L'association a déposé cet après-midi même la lettre de demande pour un local.

Le Maire attend également la composition exacte du bureau.

Il conviendra de déterminer les modalités de mise à disposition par la suite : surface mise à disposition, montant du loyer, subvention annuelle, travaux d'aménagement pris en charge par la société de chasse, type de convention, réglementation en vigueur pour les locaux de chasse, respect de l'environnement ...

L'assemblée délibérante émet un avis favorable et souhaite que le projet soit plus avancé pour valider la gratuité de cette mise à disposition.

Des chiffrages concernant les travaux de raccordement seront également nécessaires.

Le service juridique de Grand Bourg Agglomération a été sollicité sur le sujet.

M. le Maire nomme Pierre VIALAIT responsable du projet.

### **Compte-rendu des diverses commissions**

- **Livret d'accueil**

Une réunion est prévue le 9 janvier 2023, pour une diffusion dès que possible.

- **Conférence territoriale du 22 novembre 2023**

Le territoire de Grand Bourg Agglomération a été retenu en tant que territoire d'industrie, ce qui permet à certaines PME ou entreprises de bénéficier de nouveaux plans d'accompagnement.

- **Conférence des Maires du 4 décembre 2023**

L'Etat demande aux communes de recenser les zones prioritaires à énergie renouvelable courant janvier. Grand Bourg Agglomération souhaite une cohérence entre les communes du territoire, et un recensement des sites et projets existants.

- **Réunion Inspection académique du 30 novembre 2023**

Claire DANJEAN et Bénédicte PITHIOUX se sont rendues à la réunion de la circonscription organisée par l'inspection académique, à Montrevel-en-Bresse.

Présentation notamment du projet NEFLE, avec des financements départementaux possibles pour les projets des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées. Les projets seront portés par les enseignants, et la partie financière sera pilotée par les communes.

### **Questions et informations diverses**

\*Chiffres de la population (INSEE)

La campagne de recensement de cette année fait monter le nombre d'habitants à 734.

Ce chiffre sera pris en compte en janvier 2025 pour les calculs de dotations.

Concernant l'année 2024, le chiffre retenu est de 712 habitants.

\*Distribution de plis pour la population : Calendrier des fêtes, calendrier des collectes, mot pour les vœux, déclarations de travaux de façon dématérialisée

Afin d'informer la population sur les nouveautés de Grand Bourg Agglomération et les actualités de la commune, une enveloppe contenant plusieurs documents sera distribuée à la population début janvier.

### **Dates réunions à retenir :**

\*Conseil communautaire du 18 décembre 2023

\*SCOT le 19 décembre 2023 à Péronnas (révision du SCOT)

\*Préparation des colis de Noël du CCAS le jeudi 21 décembre 2023

\* Cérémonies de vœux :

- Marboz : vendredi 12 janvier 2024 à 19 heures 30
- Salavre : samedi 13 janvier 2024 à 17 heures
- Verjon : samedi 6 janvier 2024 à 11 heures

- Grand Bourg Agglomération : vendredi 26 janvier 2024

\*Assemblée générale de la pêche : dimanche 14 janvier 2024 à 9h30 à Domsure (repas au restaurant le Salmone)

\*Repas de fin d'année : 7 décembre 2024

\*Groupe de travail sur le cimetière :

Il est décidé de créer un groupe de travail pour le cimetière, ayant pour objectif dans un premier temps de rédiger un règlement intérieur pour le cimetière et le colombarium.

Membres du groupe de travail : Sandrine CHAUVEL, Colette LOMBARD, Gérard JANODET, Claude GRENIER, Dominique PERRIN, Natacha GRAPPE-ROLLAND.

Le groupe de travail se réunira le vendredi 2 février 2024 à 19 heures dans la salle du conseil.

\*Dates réunions préparation budget 2024 :

29 février 2024 à 20 heures, 7 mars 2024 à 20 heures, 21 mars 2024 à 20 heures

**Prochaines séances du conseil municipal** : jeudi 18 janvier 2024 à 20 heures, 15 février 2024 à 20 heures, 14 mars 2024 à 20 heures, 18 avril 2024 à 20 heures, 16 mai 2024 à 20 heures, 13 juin 2024 à 20 heures, 18 juillet 2024 à 20 heures, 12 septembre 2024 à 20 heures, 17 octobre 2024 à 20 heures, 14 novembre 2024 à 20 heures, 12 décembre 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour étant clos, le Maire lève la séance à 23 heures.